

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 juillet 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 3 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Michelle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Jean DELAUGERRE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-40 : COMMANDE PUBLIQUE : GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ ACCORD CADRE TRAVAUX A MARCHES SUBSEQUENTS POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Vu le programme travaux d'eau potable du SMEA de la Basse Limagne, pour les exercices 2026 à 2030

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux usées du SIAREC, pour les exercices 2026 à 2030

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux pluviales des différentes communes se trouvant sur le périmètre commun du SMEA de la Basse Limagne et du SIAREC,

Considérant les préoccupations de l'ensemble de ces collectivités pour gérer de manière optimale leurs services et leurs dépenses,

Considérant l'intérêt pour l'ensemble de ces collectivités de réaliser leurs travaux respectifs avec la même entreprise,

Considérant que pour faciliter la gestion des marchés de travaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales et permettre des économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des marchés est pertinente,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- De constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'eau potable, des travaux d'assainissement des eaux usées et d'assainissement de eaux pluviales définis ci-dessus, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique (accord cadre travaux à marchés subséquents),
- De désigner le SMEA de la Basse Limagne comme coordonnateur du groupement,

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 11 JUIL. 2025

ID : 063-200083921-20250708-202540D-DE



- D'établir une convention de groupement pour en fixer les modalités pratiques, conformément au projet ci annexé,
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,
- D'élire M. Jean-Pierre RODIER, représentant titulaire et M. Julien MONTAGNÉ, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres de l'accord cadre
- D'élire M. Jean-Marc LAVIGNE, représentant titulaire et M. Stéphane FALGOUX, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres des marchés subséquents.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 juillet 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 juillet 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

